

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4875**

### Intitulé

Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

314 Comptabilite, gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La production des informations financières est de plus en plus automatisée et toujours plus abondante. Leur interprétation et leur exploitation à des fins de gestion ou pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires sont d'une complexité croissante. Les emplois visés supposent une certaine autonomie de travail, sous le contrôle d'un cadre ou d'un professionnel libéral, et des compétences techniques dans les domaines suivants : comptabilité, finance, droit des affaires, droit social, droit fiscal, informatique et management. De plus, la maîtrise de l'anglais appliqué aux affaires et une bonne culture économique sont nécessaires. La personne doit savoir analyser et interpréter des opérations courantes et les transcrire dans le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques. Elle doit être capable de produire les états financiers d'entités simples, les déclarations fiscales et sociales correspondantes, d'intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités, de produire les informations utiles à leur gestion (comptabilité de gestion et budgets), d'instrumenter et de prendre des décisions financières (gestion de la trésorerie et du crédit client). Elle doit également savoir rechercher dans la documentation technique (par exemple, le Code général des impôts) les réponses à une question imprévue et communiquer par oral et par écrit les résultats de son travail (exemple : commenter les résultats du reporting mensuel dans une entreprise).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Services comptables et financiers, de contrôle de gestion ou d'audit interne dans une entreprise industrielle ou commerciale, dans une organisation publique ou dans une association ; - Cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes.

Les emplois visés sont :

-collaborateur dans un cabinet d'expertise comptable en charge d'un portefeuille de clients petits ou moyens, sous la responsabilité d'un chef de mission et d'un expert-comptable ;

-collaborateur dans un cabinet de commissariat aux comptes, sous la responsabilité d'un chef de mission ou d'un commissaire aux comptes ;

-responsable comptable ou financier dans des structures petites ou moyennes (la taille reflétant approximativement le niveau de complexité) ou comptable unique ;

-assistant du contrôleur de gestion ;

-assistant dans un service administratif et financier d'une structure moyenne ou grande (gestion de trésorerie, credit management , etc.) ;

-assistant dans le service d'audit interne d'un groupe.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

#### Réglementation d'activités :

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Obtention de la moyenne générale sans note éliminatoire aux 13 épreuves composant ce diplôme. Tout ou partie des épreuves peut être obtenu par VAE. De nombreux diplômes nationaux (DUT, licences, etc.) ou diplômes délivrés par l'Etat (BTS, DPECF, DECF) ou diplômes délivrés par des écoles ou établissements étrangers donnent des dispenses ou équivalences d'épreuves. La liste des dispenses est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables. Les épreuves portent sur les disciplines suivantes : - comptabilité financière (2 épreuves) ;

- finance ;

- contrôle de gestion ;

- droit et fiscalité (4 épreuves) ;

- systèmes d'information de gestion ;

- management ;
- économie ;
- anglais ;
- épreuve orale de soutenance d'un rapport sur une expérience professionnelle d'au moins 8 semaines.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels
Par candidature individuelle	X	Enseignants et professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants et professionnels (<b>en cours de mise en œuvre</b>)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Test de connaissance théorique régi par la 8ème directive de la commission européenne parue au JO de l'Union européenne du 09/06/2006, article 8

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

-décret n° 2006-1706 du 22/12/06 paru au JO du 29/12/06 relatif au diplôme de comptabilité et de gestion et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.;

arrêté du 22/12/06 paru au JO du 29/12/06

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Les statistiques disponibles ont été construites sur la base des anciens diplômes, DPECF et DECF (dont l'architecture ne correspond pas à l'organisation des nouveaux diplômes qui s'appuie désormais sur le schéma LMD). Selon une enquête réalisée par l'Association des élèves de l'Institut des techniques économiques et comptables du Conservatoire national des arts et métiers auprès de 1 843 personnes, le salaire moyen brut annuel à l'embauche avec un DUT, BTS ou DPECF serait de 17 000 €, de 20 000 € avec une expérience de 2 à 3 ans et de 22 000 € avec une expérience de 4 à 5 ans. Avec un DECF ou une MSTCF, les chiffres précédents sont respectivement de 22 000, 25 000 et 30 000 €. Selon cette même enquête, un comptable en entreprise avec en moyenne 9 ans d'expérience gagne 26 000 €, un comptable unique avec 11 ans d'expérience, 28 000 € et un chef comptable avec 16 ans d'expérience, 45 000 €. En cabinet, un assistant débutant gagne 20 000 €, un assistant confirmé ayant 8 ans d'expérience gagne 27 000 € et un chef de mission avec 11 ans d'expérience, 38 000 €. Selon une enquête réalisée par l'Observatoire économique du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables en mai 2006 auprès de 597 personnes travaillant en cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, 37% des salariés de ces cabinets ont un niveau bac + 2 et 35 % bac + 3 et au delà. L'échantillon comporte 1/3 d'hommes et 2/3 de femmes. 57 % de l'effectif a moins de 40 ans. L'ancienneté moyenne est légèrement inférieure à 10 ans. Les cabinets ont pour objectif de facturer un peu plus de 1 300 heures par an et par collaborateur. En conclusion, la profession comptable libérale est très fortement structurée par les diplômes, comme la plupart des professions réglementées. Mais cette caractéristique s'étend également aux comptables (y compris les auditeurs internes et les contrôleurs de gestion) salariés dans des entreprises industrielles et commerciales. La profession offre de nombreux emplois de collaborateurs, surtout pour les niveaux de qualification les plus élevés (bac + 3 et au-delà) qui correspondent à une proportion croissante des besoins.

**Autres sources d'information :**

Sites de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

Ancien intitulé : Diplôme d'études comptables et financières (DECF)

**Certification précédente :** Diplôme d'études comptables et financières (DEC)